

# Deux gardes à vues suite au piratage du compte bancaire de Nicolas Sarkozy

Ca n'a pas traîné. Selon une source proche du dossier citée par RTL, deux personnes (un homme et une femme) viennent d'être interpellées en région parisienne suite au piratage du compte bancaire du président de la République.

Elles ont été placées en garde à vue dans les locaux de la brigade criminelle en charge de l'enquête.

Rappel. L'affaire date de septembre mais a été révélée ce dimanche par le JDD. Selon l'hebdomadaire, des escrocs ont effectué des prélèvements sur le compte personnel de Nicolas Sarkozy après avoir réussi à se procurer ses coordonnées bancaires.

Le compte du 'premier des Français' s'est vraisemblablement retrouvé dans une liste de comptes anonymes régulièrement piratés par les cyber-escrocs et revendus ensuite. Seules des petites sommes ont été prélevées.

En fait, ces coordonnées ont ensuite servi à souscrire des abonnements de téléphonie mobile, abonnements à la source des prélèvements. Les enquêteurs pensent que les escrocs n'étaient pas conscients de l'identité du titulaire du compte. Ils ne sont pas à l'origine du piratage mais sont accusés d'avoir exploité ces coordonnées.

Il aura fallu donc un mois pour que les différentes forces mobilisées parviennent à mettre la main sur les auteurs de cet odieux délit présidentiel (qui en l'état sont encore présumés innocents). On soulignera donc la célérité des forces de police dans cette affaire qui habituellement ont bien du mal à résoudre ce type d'affaire qui met en jeu de faibles montants détournés.

L'affaire rappelle celle dit du scooter du fils Sarkozy, impliqué dans un accident de la circulation, qui avait donné lieu à moult enquêtes, dont une analyse génétique... Bref, une débauche de moyens pour un délit somme toute assez mineur.

Rappelons que dans le plan France Numérique 2012, il est notamment proposé de doubler d'ici 2012 le nombre d'enquêteurs spécialisés, de renforcer l'arsenal juridique, avec par exemple, la création d'un« *délit d'usurpation d'identité sur les réseaux de communication électronique* », et d'accroître la coopération européenne.